

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

1^{re} page 10 fr. aligne; Echos: 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 S^t-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine: 12 fr. par an France: 15 fr. — Etranger: 20 fr.

La dégradation de l'Or

La caractéristique des méthodes économiques et sociales que les Gouvernements à bout d'arguments essaient d'instaurer, c'est de négliger le point de vue psychologique. On rédige des lois et des décrets comme s'il suffisait d'exprimer un désir pour le voir réalisé, et c'est là une grave erreur. Il serait plus séant de considérer au préalable quelles étaient par exemple les raisons qui faisaient de l'or le métal vraiment précieux et pourquoi posséder de l'or a, si longtemps, paru être le comble de la sécurité.

A la base il y avait d'abord l'intangibilité de la propriété. On avait pris l'habitude de penser que le charbonnier est maître chez lui et qu'un coffre rempli de flojins, de ducats et de louis d'or représentait une fortune susceptible de braver les outrages des plus stupides financiers. Les Américains les premiers ont mis bon ordre à tout cela et par un beau matin un Président des Etats-Unis s'est avisé de décréter qu'à l'avenir, l'or serait l'apanage des banques d'Etat et que les citoyens devraient, sous la menace des peines les plus sévères, verser leur or au Trésor. Cette mesure, que d'autres Gouvernements ne devraient pas tarder à prendre, a soulé le glas de l'étalon monétaire.

Si extraordinaire que la chose paraisse, l'or n'a plus maintenant une valeur préférentielle, on peut même dire qu'il devient fort désagréable de conserver un métal sou-disant précieux que l'Etat peut réquisitionner pour un oui ou pour un non, un métal que l'on ne peut plus passer d'un pays à l'autre sans risquer les pires ennuis. Les banques peuvent garder leur or, il n'a pour ainsi dire plus cours, car on lui a enlevé tout ce qui faisait son attrait, c'est-à-dire la commodité de conservation et la facilité d'échange à l'étranger. La question qui se pose en effet est de savoir si l'or, transporté par force dans les caves de l'Etat, a la même valeur que l'or qui circulait librement en vertu de coutumes ancestrales, même par delà les frontières. Il ne faudrait pas croire qu'il suffirait de revenir sur une décision imprudente pour rendre à ce métal sa royauté perdue; le mal est irréparable, c'est tout un système économique qui s'est effondré, car jamais l'humanité n'avait encore connu le danger venant de ceux-là mêmes qui ont pris la charge d'assurer la sécurité, le respect de la propriété et la facilité des échanges. La menace d'une réquisition possible sera désormais toujours présente à l'esprit, jamais plus on n'aura confiance dans la sécurité de la monnaie d'or et, de ce fait, les milliards entassés dans les banques du monde entier ont perdu la majeure partie de leur pouvoir d'achat.

Par ailleurs, l'or n'est plus un métal rare, ce n'est pas davantage un métal unique par son inaltérabilité, tout le monde connaît

les couteaux en acier inoxydable, il ne serait même pas capable de remplacer avantageusement le cuivre dans la construction des machines électriques; tout au plus serait-il susceptible d'un usage agréable pour la table et la cuisine; ce n'est donc que par une vieille habitude que, pendant quelque temps encore, des retardataires continueront à lui marquer une grande considération. D'ores et déjà les gros brasseurs d'affaires ont imaginé d'autres dispositions pour mettre à l'abri des rapines d'Etat leur potentiel en réserve.

Certes la lutte est sévère et le capital sous toutes ses formes est pourchassé, mais l'or est certainement le bien le plus facile à confisquer, le plus dangereux à posséder, puisque l'Etat lui-même se réserve toujours le droit de perquisition.

Que résultera-t-il psychologiquement de ces mesures extraordinaires? Comment réagiront les foules moutonnières? A-t-il été profitable de supprimer ce réservoir d'énergie qui conservait si bien et si longtemps sa charge? Il semble au contraire qu'en économie comme dans la technique industrielle on aurait eu intérêt au contraire à rechercher un accumulateur parfait qui permette de récupérer exactement l'énergie en réserve. La création d'une monnaie internationale est une mesure qui s'impose maintenant avec une impérieuse nécessité si l'on ne veut pas que l'Europe sombre dans le gâchis.

CIVIS. BULLETIN

Après la fête, au travail

Ces demoiselles sont parties, bon voyage et bon vent... jusque chez elles, car quelques-unes étaient venues de très loin, comme les misses Norvège, Suède et Irlande.

Le Grand Conseil est en plein travail, nous lui recommandons de faire bien attention de ne pas surcharger d'impôts le malheureux contribuable qui est à bout de souffle et n'en peut plus.

Mais pourquoi a-t-on supprimé l'istitan pour le remplacer par un impôt sur le revenu beaucoup plus élevé, afin, peut-être, de ne frapper qu'une infime catégorie de contribuables qui seront seuls à supporter le poids de l'impôt, ce qui ne les satisfera guère.

Aussi les Grands Conseillers sont perplexes: d'un côté ils ne voudraient causer nulle peine, même légère, au Résident Général; de l'autre ils se disent que le contribuable les a à l'œil, les surveille et attend avec impatience leur décision, qui, croit-il, sera le rejet pur et simple de l'impôt qui ne se conçoit pas par ces temps de si dure crise.

Et il a un peu raison. Alors attention, messieurs les Grands Conseillers: cherchez et vous trouverez peut-être la matière imposable qui réjouirait le Résident Général, car ce n'est certainement pas de gaieté de cœur qu'il s'est accroché à l'impôt sur le revenu.

L. de P.

Lisez chaque semaine

« VENDEMIARE »

le grand hebdomadaire parisien

La Tunisie est-elle toujours un pays étranger placé sous le protectorat de la France où devenue une colonie française comme l'Algérie?

Il n'y a aucun doute à ce sujet: elle est toujours un pays étranger; alors pourquoi lui applique-t-on toutes ces lois sociales qui peuvent être bonnes en France — et encore! — et qui sont désastreuses en Tunisie. Mais non seulement on les applique, mais même on devance leur application pour prouver sans doute au Gouvernement métropolitain que la Tunisie reconnaît le bienfait de ces lois désastreuses pour le pays et pour son économie.

Il faut donc revenir sur tout ce qui a été fait ou les rendre applicables aux villes seulement, car voit-on des ouvriers agricoles ne travailler que 40 heures par semaine? Ce serait la mort du pays et des colons qui n'arriveraient plus à pouvoir lutter contre la concurrence étrangère.

Si j'étais Roi

Il est à supposer que l'exercice de l'autorité doit procurer à celui qui dispose de pouvoirs décisifs l'impression que l'on éprouve à prendre le volant pour la première fois: à la surprise de sentir le véhicule obéir avec fidélité aux moindres impulsions, succède vite le sentiment des responsabilités qu'on assume et des dégâts qui peuvent résulter d'un geste maladroit.

Si donc j'étais roi je me méfiera des premières impressions et je me garderais de promettre. Le pire danger pour un souverain est d'écouter avec trop de complaisance, d'une part les courtisans qui ont le souci de discréditer leurs adversaires, d'autre part les quémandeurs qui se présentent avec un discours ou un programme savamment élaboré et dont la logique à première vue semble impeccable.

Le plus sûr moyen de se jeter sur l'obstacle est de ne regarder que lui; un habile conducteur suit son chemin sans se laisser impressionner, sans être ébloui surtout, par les mirifiques promesses, par les subtils raisonnements dont les charlatans de tous poils et les profiteurs de toutes espèces lui mettent plein les yeux.

C'est une rude tâche de savoir choisir ses repères: « Qu'on me donne un point d'appui et je soulèverai le monde », a dit Archimède, le « hic » pour un souverain est de choisir dans son entourage et au cours de ses audiences ceux qui, sous une rude franchise le plus souvent, lui montrent la vérité telle qu'elle est. Il est généralement facile de s'extasier sans réserve et de trouver toujours parfaites les décisions prises, mais c'est dans la pratique qu'on en mesure les répercussions.

Souvent, par un raisonnement simpliste, on arrive à trouver une solution qui paraît de nature à concilier tout le monde. A l'usage elle se révèle au contraire génératrice des pires calamités pour les pauvres gens.

Prenons un exemple: des fonctionnaires viennent par un beau matin faire un exposé de ce que serait leur administration si tout dans ce service était érigé sur le plan métropolitain, mais on néglige à ce propos de dire ce qu'il adviendrait de tout un monde de pauvres bougres qui pendant de longs mois ont travaillé au rabais, qui seront jetés à la rue tandis que le contribuable tunisien aura à faire les frais des transports et du déménagement des employés venus de France qu'il faudra, du reste, rapatrier à brève échéance.

Il est par ailleurs profondément injuste de sacrifier ceux qui ont fait souche dans ce pays, qui y ont créé une famille et auxquels la colonisation en particulier n'a pas toujours souri. Il serait donc équitable avant de faire appel à des fonctionnaires venus de France de s'assurer s'il est vraiment impossible de trouver à meilleur prix la main-d'œuvre sur place.

On est trop facilement enclin à penser qu'il est possible de tout improviser en Tunisie et qu'on peut agir, se montrer, s'extérioriser dans le monde cosmopolite où nous sommes comme dans n'importe quelle sous-préfecture de province.

Nous sommes ici en présence d'administrés dont l'élite surtout a le sens délicat des nuances et méprise la trivialité. Qu'on le veuille ou non le citoyen tuni-

sois comme l'arabe de grande tente du reste a le respect de celui qui sait dignement tenir ses distances et c'est un art qui ne s'apprend pas en un jour.

Quand le maître tient ses assises rien n'échappe à la perspicacité de ses visiteurs dans l'ordonnance de la réunion: celui qui se permet une familiarité de mauvais aloi, celui qui est assis quand il devrait être debout, celui qui croise les jambes ou commet d'autres impertinences compromet aux yeux des notables le prestige de la maison et celui de la France.

Si donc en pays musulman je détenais une parcelle d'autorité je me garderais de la laisser s'évanouir en la sacrifiant à des principes souvent incompatibles avec l'exercice du pouvoir.

CIVIS.

Le franc à quatre sous

A propos de la nouvelle amputation que vient de subir notre pauvre petit franc à quatre sous, notre confrère Le Bonhomme Normand s'est amusé à suivre, de siècle en siècle, un homme théorique qui aurait possédé, sous Charlemagne, un capital de mille livres tournois, soit environ 3 millions 650.000 francs d'avant-guerre et rapportant à 10 pour cent 365.000 francs par an. Dès l'avènement de saint Louis, en 1226, cette fortune n'était déjà plus que de 500.000 fr. Et la gissade continuait. En 1300, elle tombait à 320.000; en 1400 à 170.000 et en 1500, à 140.000, avec cet aggravant que le taux du revenu fléchissait aussi. Le XVI^e siècle, grand siècle pourtant, n'arrange pas les affaires de notre capitaliste: il s'en faut! car en 1700, il n'était plus détenteur que de 22.000 fr. qui, l'intérêt baissant toujours, ne lui rapportait plus que 1.100 francs par an. La Révolution ne lui fut pas propice; l'Empire non plus. Tant et si mal qu'à la veille de la guerre de 1914-1918 le nabab carolingien n'était plus qu'un pauvre hère ne disposant que d'un capital de 4.750 francs. Placé à 4 pour cent, il lui rapportait 190 francs; rien!... Et notre homme n'appréciait pas son bonheur. Car, l'autre samedi, ses trois millions et demi ne représentaient pas mille francs et ses 360.000 francs de rente ne valaient même plus cinquante francs. Aujourd'hui son capital, par la nouvelle dévaluation, doit être de 600 francs, son revenu de 30 francs, et encore!... Que lui restera-t-il dans dix ans... ou dans dix mois?...

Réflexions féminines

Décidément le revolver est à l'ordre du jour, c'est un mari qui abat sa femme, c'est la femme qui profite du sommeil de son mari pour le faire passer de vie à trépas, c'est le fils qui tue sa mère, le père qui se débarrasse de ses enfants, et allez donc... ça n'en finit plus. Jolie période, vous conviendrez, si ce n'était si navrant à lire dans tous les journaux qui vous passent sous la main. En somme quelle est la cause de tous ces drames, car il y a une cause, et il est inutile de chercher longtemps. La vie en ce moment est gagnée par la misère due au chômage, que de familles malgré tous les efforts privés ou publics pour leur venir en aide, sont dans la détresse la plus profonde; l'homme désœuvré va au cabaret, la femme abandonne ses enfants, désespérée, se livre au vice, les enfants, affamés, peu vêtus, orient et se désolent; puis c'est le retour au logis où le désespoir les attend, alors le revolver joue son rôle et tout finit dans le néant.

Et c'est le sort de gens qui étaient de francs ouvriers qui ne demandaient qu'à vivre dans un foyer paisible et heureux, et que le chômage a poussé au meurtre ou au suicide.

PHILO.

Echos et Nouvelles

S. A. LE BEY A HAMMAM-LIF

S. A. le Bey arrivera dimanche 8 courant, par train spécial, à Hammam-Lif. Elle y sera reçue comme les années précédentes par la Municipalité et son sympathique vice-président, M. Barsotti, avec la pompe habituelle.

Hammam-Lif attendait avec impatience ce retour qui marquera une série de fêtes qui attireront des visiteurs et provo-

Pendant que les Espagnols s'entre-tuent les Music-Halls sont pleins à craquer

Et voici, ce qu'un correspondant de « Vendémiaire » écrit à son journal de Valence:

De passage à Valence, j'eus la curiosité de voir ce qu'étaient devenus ces music-halls sous le régime nouveau. Je puis rassurer tout de suite ceux que cela intéresse: il n'y a rien de changé. Une innovation: le cache-sexe a été supprimé. Maintenant, les artistes dansent nues, intégralement nues. Encore si ces danses avaient un caractère esthétique quelconque! Mais le public se moque bien d'esthétique! Il vient là pour voir des femmes nues, et rien de plus. On ne peut s'imaginer la bassesse, la grossièreté, l'obscénité de ces spectacles. C'est proprement incroyable. Quelle tristesse de voir ces jeunes filles, dont quelques-unes d'ailleurs sont admirablement belles, contraintes de faire un tel métier! L'une vient en scène vêtue d'un simple peignoir, et d'un air tout à fait innocent, comme si elle sortait à l'instant du lit, s'étire de façon telle que les pans de son vêtement révèlent, en s'écartant, tous les trésors de son anatomie. L'autre, une grande bringue aux fesses rebondies, se présente couverte d'un simple mouchoir rouge et noir, en forme de losange, portant en haut les initiales de la C.N.T., en bas celles de la F.A.I. Il faut bien se conformer au goût du jour! Une troisième, une vulgaire matrone, qui n'a même pas l'excuse d'être belle, et qui aborde un derrière énorme et des seins monstrueux, se livre à une danse sauvage autour de la scène en terminant chacun de ses couplets par cette profession de foi, qu'elle ponctue de claque retentissantes sur son pubis:

Viva la Republica!

Viva el comunismo libertario!

Au pied de la scène, à droite, quelques jeunes gens, qu'excite le spectacle de toutes ces nudités, s'efforcent de profiter du moment où la chanteuse se trouve à leur portée pour la caresser au passage. Les mains frôlent le mollet, montent le long des cuisses, empoignent... Dans la salle, on rit. Un autre, armé d'un petit plumeau, fait mine d'épousseter ce que vous devinez, et après que la danseuse s'est prêtée en riant à ce jeu, brandit son instrument en criant: « U.H.P. ! » (1). Personne ne proteste, on trouve cela très drôle.

Je sors de là absolument écoeuré. A la porte une pancarte indique: « Contrôlé par la C.N.T. ».

(1) Cri de ralliement des mineurs asturiens lors de l'insurrection d'octobre 1934.

queront une animation qui faisait défaut depuis la fin de la saison balnéaire.

LA KERMESE DE L'ENFANCE

La Kermesse de l'Enfance organisée par Mme Armand Guillon a remporté un véritable succès, ce qui ne pouvait en être autrement, étant donné son but.

LA RESIDENCE GENERALE

La médaille militaire vient d'être attribuée à M. Robaglia, directeur du Cabinet du Résident Général, ce dont nous le félicitons d'autant plus sincèrement, c'est qu'il serait le neveu de notre regretté ami, le capitaine Robaglia, dont tout Tunis a gardé le meilleur souvenir.

ENCORE UNE GREVE DES TRAMWAYS

Et ces salopards ont justement profité des fêtes de la Toussaint pour cesser le travail, sachant pertinemment dans quel embarras ils allaient mettre le public désireux d'aller fleurir les tombes de leurs morts.

Cette grève est monstrueuse et appelle des sanctions judiciaires nonobstant quelques expulsions de meneurs comme nous le demandons lors de la précédente grève.

Nos autorités nous entendent-elles ou feront-elles encore la sourde oreille à nos appels et à ceux d'une population obsédée par ces agissements?

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'en France elles sont tolérées; nous ne sommes pas en France ici et n'avons que faire de ce qui s'y passe.

Lisez « EXCELSIOR »

tous les jours

Considérant que le pourvoi du sieur C... est relatif à l'application du décret beylical en date du 30 avril 1932 réservant des emplois de l'administration tunisienne aux anciens militaires français et indigènes;

Considérant qu'il résulte des actes successifs qui ont constitué le protectorat de la République en Tunisie, notamment du traité du 8 juin 1883 approuvé par la loi du 9 avril 1884 et du décret du 10 novembre 1884, que le Gouvernement tunisien a conservé, en ce qui concerne l'administration intérieure de la Régence, tous les pouvoirs dont il n'a pas fait expressément abandon au Gouvernement de la République; que, dès lors, les actes des autorités tunisiennes ne sont pas, en principe, susceptibles d'être déférés en Conseil d'Etat statuant au contentieux par application de l'article 9 de la loi du 24 mai 1872;

Considérant, à la vérité, qu'aux termes de l'article premier du décret du 31 janvier 1927, « en conformité des dispositions de l'article 30 du décret beylical du 10 novembre 1926 agréé par le Gouvernement de la République, est attribuée au Conseil d'Etat statuant au contentieux dans les conditions fixées par les lois et règlements qui le régissent la connaissance des recours pour excès de pouvoir formés par les fonctionnaires de l'administration tunisienne contre les actes des diverses autorités relatives à l'application du statut de ces fonctionnaires »;

Mais considérant que la décision attaquée concerne, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'application de la législation tunisienne sur les emplois réservés et ne constitue pas un acte relatif au statut du requérant; que, dès lors, conformément à la règle générale ci-dessus rappelée, la dite requête n'est pas recevable;

Décide :

Article premier. — La requête sus-visée est rejetée comme portée devant une juridiction incompétente pour en connaître.

L'arrêt reproduit confirme l'interprétation très restrictive que le Conseil d'Etat donne de sa propre compétence lorsqu'il s'agit des litiges relatifs aux fonctionnaires tunisiens; toutes les fois que le texte invoqué ne fait pas partie du statut de 1926, il échappe à la compétence du Conseil d'Etat. (Ducuing, Tribune, 7 janvier 1933).

LES MEFAITS DES BICYCLISTES

EN BANLIEUE

Puisqu'on ne veut pas imposer les bicyclettes, ce qui rapporterait quelques millions au budget comme partout, il faut au moins en régler la circulation, de jour comme de nuit, les obliger dès la tombée de la nuit d'avoir une lanterne allumée pour permettre aux malheureux piétons d'éviter un accident, car ces mécréants exprès de nous accrocher au passage.

A Hammam-el-Lif comme à Saint-Germain, il y a un tas de chenapans qui se livrent à ce jeu dangereux et qu'il faut mater, car la police ne peut rien contre eux; elle est trop peu nombreuse et occupée, par ailleurs, le soir, à rédiger ses rapports, procès-verbaux ou autres papiers.

UNE SINGULIERE BONNE D'ENFANTS

Cela se passe à Madagascar : Il y a quelques jours, Mme B... déposait entre les mains de M. le Commissaire central une plainte contre inconnu pour vol de divers ustensiles de ménage. L'enquête habilement menée amena rapidement l'arrestation de la bonne de la plaignante.

La ramatoa, employée depuis dix-huit mois chez Mme B... fut conduite au commissariat où les policiers, selon l'usage, se mirent en devoir de la fouiller. Or, quelle ne fut pas leur stupeur en constatant que la ramatoa... était un homme, merveilleusement déguisé !

La voleuse, d'une parfaite élégance, était une des mondaines les plus chics de Mahabibo, portant bas de soie et dessous de fin linon. Elle... ou plutôt il a été incarcéré à la disposition de M. le Procureur de la République.

RESEAUX FRANÇAIS

Par décision du 24 septembre 1936, M. le Ministre des Travaux publics a prescrit aux réseaux de proroger, jusqu'au 30 novembre prochain, les dispositions prévues au tarif spécial P. V. n° 6/106, chapitre 1^{er}, paragraphe IV, dont la période d'application expirait le 30 septembre 1936.

Transport de vins en fûts sur les Réseaux métropolitains.

Représentation Commune des Réseaux Français, 3, rue Dumont d'Urville, Alger.

VA-T-ON COMMETTRE UNE ERREUR ? Un impôt au Maroc est particulièrement impopulaire, c'est la taxe d'habitation (ici locative). Avec cela il coûte, pour le faire rentrer, des dépenses importantes de personnel, dit le « Cri du Maroc ».

Il pèse sur la population ouvrière, et se répercute fâcheusement sur le prix de la main-d'œuvre. Nos gouvernants devraient le supprimer. On assure que M. Maringe entend le renforcer et que c'est là des moyens par lesquels il espère équilibrer son budget. Faut-il que la préoccupation de son budget lui fasse concevoir des mesures qui vont à l'encontre des intérêts du Maroc ? On nous dit que seules les cotations de plus de 50 francs d'impôts seraient augmentées, et qu'ainsi les pauvres gens ne

seraient pas davantage soumis. Même sous la forme d'impôts progressifs atteignant de préférence les riches, les taxes d'habitation, difficiles à encaisser, en raison de l'instabilité des locataires, sont de mauvais impôts qu'il vaut mieux remplacer autrement.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître

MARIETTE ET LE PECHE

par Lucienne Jean-Darrouy

Un vol. in-8° couronne, 192 pages, 12 francs. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (XIV^e).

LE MOULIN DE GUINGOIS

Sous ce titre, notre bon confrère Alfred Girardi vient de faire paraître, après une dizaine de romans et plusieurs pièces de théâtre, un nouveau volume de poésies aux Editions Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris. Prix : 10 fr.

LUISIE DE VAUDEMONT

par Jean-Camille Mathieu

Un vol. in-8° couronne, 95 pages, 6 francs. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (XIV^e).

GRANDS RESEAUX DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Rail et avion

Les billets air-fer vous permettent d'utiliser conjointement ces deux modes de transport, les plus rapides qui soient, car l'un et l'autre permettent les moyennes les plus élevées.

Vous avez le choix entre trois types de billets :

— Billets conjoints : billets « chemin de fer » et « avion » délivrés en une seule fois si vous devez utiliser successivement les deux modes de transport.

— Billets combinés aller et retour « fer » et « avion » qui vous permettent d'utiliser soit à l'aller, soit au retour un de ces moyens de transport. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de 10 % en avion, de 20 à 25 % selon la classe en chemin de fer.

— Billets combinés circulaires « fer » et « avion ». Vous prenez l'avion pour certaines fractions de parcours et le chemin de fer pour les autres, tout en bénéficiant également de la réduction de prix ci-dessus.

Autre avantage :

Vous avez décidé un déplacement en avion. En cours de route changement de programme : le train s'avère plus indiqué pour la suite de votre voyage. A l'aérodrome ou à la gare, sans formalité, vous changerez votre coupon de retour avion contre le billet de chemin de fer nécessaire, et inversement dans le cas d'un voyage par fer que vous voudrez interrompre au profit de l'avion.

Pour voyager plus commodément, pour « glisser » confortablement sur l'air et sur le rail, utilisez les billets combinés air-fer.

Renseignements dans les gares.

POUR LES PHILATELISTES

A vendre un lot assez important de timbres tunisiens neufs et oblitérés et un grand nombre de timbres anciens tunisiens, français et des colonies.

S'adresser à M. l'Administrateur de la « Petite Tunisie » à Tunis.

Abonnez-vous aux « Hommes du Jour » 25 francs par an

Direction des Affaires Economiques

SERVICE DES DOMAINES

Avis Rectificatif

Comme suite à l'avis paru sur ce journal le 20 octobre écoulé, annonçant la vente aux enchères de divers lots de colonisation pour le mardi 17 novembre 1936, il convient de lire :

1° que la superficie du lot n° 1 de la propriété dite « Bir Drassen », objet du titre foncier « Saint Albert I^{er} » n° 35967 est de 105 hectares au lieu de 145 ha. 70;

2° que la mise à prix des lots numéros 5 et 6 de Briouik Testour est de 268.000 francs au lieu de 280.000 francs;

3° que la superficie du lot n° 50 d'Ousseltia est de 206 hectares au lieu de 20 hectares;

4° Il a été indiqué par erreur que les lots n° 5 et 6 de la propriété dite « Briouik-Testour » seraient mis en vente le 17 novembre 1936. Il s'agit, en réalité, des lots n° 4 et 5 de la propriété dite « Briouik-Testour » qui seront proposés aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée.

Commandez

vos

imprimés

à l'Imprimerie

GORSSE, BASCONE & MUSCAT

41, Avenue de Londres TUNIS

DEMANDEZ PARTOUT LES

apéritifs Licari

DEMANDEZ PARTOUT

Le Rhum Chauvet

JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR Représentants-dépositaires 4, Rue de Flandres - TUNIS

Raymond VALENSI

Ingénieur Architecte

TUNIS - 22, Rue de Russie - TUNIS

DEPOT DE MACHINES AGRICOLES

41, Rue Al-Djazira. 41

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira.

BLOCH Léon Fils

Pharmacien de 1^{re} Classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France

S, rue Léon Roches

TUNIS

Eau courante Ascenseur

12 appartements avec salle de bain privée

Chauffage central partout

Salle pour noces et banquets

J. EYMON Propriétaire

Achetez votre épicerie chez un épicier

AU BON CAOUA

113, Rue de Portugal - Tunis et dans ses succursales

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs Siège Social à Tunis - Succurs. à Sousse, Sfax et Bizerte Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba. Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts. Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Office Français Immobilier & Commercial (35 ANNÉE) « ASSURANCES » (35 ANNÉE) 28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

Compagnie de Navigation Mixte SERVICE D'HIVER

Dépôts assurés par vapeur grand rapide « EL BIAR » Départs de Tunis tous les jeudis à 11 h. du matin. Arrivées à Marseille tous les vendredis à 14 h. Départs de Marseille tous les lundis à 12 h. du matin Arrivées à Tunis tous les mardis à 17 h.

Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis. Les Agents PEDELUPE & PIETRA

Comptoir National d'Escompte de Paris SOCIETE ANONYME au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés Registre du Commerce : TUNIS n° 1005 Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère AGENCES EN TUNISIE : Tunis - Bizerte - Sfax - Sousse ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change Dépôts à vue et à échéance Fixe Locations de Compartiments de Coffres-forts - Dépôt de Colis

Moulins-Concasseurs Bamfords «LE RAPIDE» MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc... 1.200 références en Tunisie Essais, devis et renseignements franco sur demande INDUSTRIA 70 Avenue de Carthage - TUNIS

Banque Franco-Tunisienne des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger - Tunis.

C^{ie} Générale Transatlantique Services Maritimes entre Tunis et Marseille Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables. Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h. Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite Procédés et Brevets A. NOBEL PELLET César, agent DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud rond - Téléphone 1.89 Adresse Télégraphique : Pellet - Tunis

Plus que jamais ACHETEZ DU TERRAIN Pour y faire bâtir ou comme placement.... L'acquisition la plus sûre.... C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site HAMMAM-PLAGE-LES-PINS Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif. Pour renseignements, visiter ou recevoir plan. Voir ou écrire : A. Naccache 6, RUE D'ALGER - TUNIS Téléph. 10.40

LE CHAT NOIR 70° EAU DE COLOGNE TRIPLE EXTRAIT T. Simon TUNIS

Placement Or Sur terrain d'avenir, Grand lotissement 40.000 m² au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 m². Facilités de paiement. S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis - Tél. : 10.40. Hammam-Lif Etablissement Thermal Municipal ouvert toute l'année de 7 h. à 11 h. et de 14 h. à 18 h.

VÊTEMENTS J. BELLE V. DARVAUX réunis Téléph. 30.55 7, Rue des Belges TUNIS Vêtements Civils et Militaires Rayon spécial de décorations et insignes

Compagnie Algérienne Société Anonyme fondée en 1877 Capital : 100.000.000 de Francs entièrement versés Réserves : 90.000.000 de Francs Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE Comptes de chèques à vue et à préavis Dépôt à échéance Escompte et Encaissement de tous Effets Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises Envois de Fonds - Opérations sur Titres - Garde de Titres Souscriptions - Paiement de Coupons Location de compartiments de Coffres-forts Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays Agences en France et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie En Tunisie : Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, La Kef, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis, Sousse. Correspondants dans le monde entier

Docteur Albert SARFATI Médecin-Dentiste Avenue de la Gare - HAMMAM-LIF Spécialité de travaux américains Bridges, dents en Or, en Porcelaine Appareils fixes et démontables Extractions des dents sans douleurs - Prix très Modérés -

Maisons recommandées Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuenod - 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Artificiers - Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis. Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres - Cuisinier réputée à prix fixe, à la carte - Ascenseur. Grande Fabrique d'Épadrilles Ripoll Mentero et Garcia - Tél. : 24.17 - 1, Rue Al-Djazira, Tunis - Gros, demi-gros, détail. Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. - M. A. Comby - 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis). Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », 1, rue de France, Tunis - Brama Frères & Cie, propriétaires. Grand Hôtel de France - 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire - (Sousse-Tunisie). Le Gérant : E. LUMBROSO Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et Rue de Besançon - TUNIS Liqueurs de premier choix - Vins en gros SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI Récompensés à plusieurs expositions et concours. - Médaille d'or. - Exposition Universelle de Paris 1900. - Médaille vermeil au Concours de Paris 1900. AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle. « LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle. S'adresser pour tous renseignements à Agent général M. Gustave BESSIS, 1 bis, Rue Es-Sadikia - TUNIS - Téléphone : 04.79

DOMAINE DE POTINVILLE Chaux Hydraulique et Ciments DEPOT : au Port local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique. BUREAUX : 2, Rue de Marseille - TUNIS - Téléph. : 1 POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hammam-Lif). L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobilcil » Marque « GARGOYLE » Maison A. MODIGLIANI Agent général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles - TUNIS - Tél. : 0.47

Maison Paonessa, Artificier Rue de Bretagne - TUNIS Fabrique d'Artifices en tous genres Entreprise générale des fêtes publiques et privées Vente et location d'illuminations et de décorations Drapeaux et tentures de toutes nationalités Ballons, Lanternes vénitiennes, Verrres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc. PRIX DEFIAANT TOUTE CONCURRENCE